Echos du Parlement bruxellois

N° 2 Décembre 2007 - session 2007-2008

PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Editorial

«Bruxelles veut être consultée sur son avenir»

A l'occasion de la rentrée parlementaire, nous marquons notre étonnement, six mois après les élections législatives, de n'avoir été contactés, à aucun moment, par les négociateurs au Fédéral, alors que certains débats concernent l'avenir de la Région bruxelloise. «*Nous n'imaginons pas que l'on puisse, le cas échéant, réformer nos institutions sans consulter notre parlement*».

De ses visites à d'autres parlements régionaux européens, la délégation du Bureau, emmenée par le président Eric Tomas, conclut que l'assemblée bruxelloise contrôle correctement l'activité du gouvernement et exerce bien son pouvoir d'initiative législative. A l'égard de la population bruxelloise, par contre, le parlement bruxellois pourrait faire preuve de plus d'ouverture. Les exemples des parlements du Pays de Galles et d'Ecosse pourraient inspirer les autorités bruxelloises.

Au rang de «bonne résolution» figure encore l'ouverture prochaine du parking souterrain du parlement. Par ailleurs, le président de l'assemblée se promet de veiller à ce qu'aucune faute de procédure n'entache les nominations du personnel, ceci afin d'éviter les recours.

En avril 2008, le parlement bruxellois accueillera la 7e Conférence des Présidents des Parlements des Régions Capitales de l'Union européenne: Vienne, Berlin, Madrid et Rome.

Jan BÉGHIN
Premier Vice-Président

Eric TOMAS
Président

Un Bureau pilote l'assemblée

Lors de sa séance de rentrée, le 17 octobre, le parlement bruxellois a reconduit son Bureau. Celui-ci se compose à nouveau d'Eric Tomas (PS), président de l'assemblée, et de Jan Béghin (sp.a-spirit), premier vice-président, assistés des trois vice-présidents Didier Gosuin (MR-FDF), Mohamed Azzouzi (PS) et Marion Lemesre (MR).
Le Bureau comporte également dix secrétaires: Joël Riguelle (cdH), Mohamed Daïf (PS), Willem Draps (MR), Alain Daems (Ecolo), Dominiek Lootens-Stael (VB), Emin Ozkara (PS) Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp (MR), René Coppens (Open VLD), Jos Van Assche (VB) et Jos Chabert (CD&V).
Le Bureau élargi aux chefs de groupe de l'assemblée (Bureau élargi) prépare les séances du parlement et celles de l'assemblée réunie des commissions communautaires. Il établit leurs ordres du jour.

Avec le Plan de développement international

Bruxelles a son cap et son gouvernail

Le 17 octobre, le ministre-président Charles Picqué (PS) a présenté au parlement sa quatrième déclaration de politique générale de la législature, dans un climat d'incertitude politique au niveau national. Selon lui, l'avenir des institutions régionales pourrait être, à moyen terme, remis en question. Cela renforce sa conviction que Bruxelles doit, plus que jamais, démontrer qu'elle est un moteur pour l'économie et l'emploi de tout le pays et un centre névralgique de l'Europe et des institutions internationales.
La Région-capitale, dit le ministre-président, doit donner l'image de la stabilité.

Charles Picqué a exposé aux députés le grand projet actuel de son gouvernement : le Plan de développement international (PDI), qui se veut à la fois «un signal clair vers le monde économique et la société civile mais qui vise aussi à «mieux asseoir le rang international de Bruxelles».

«*La concurrence est rude,* a souligné le Premier bruxellois, *entre les grandes métropoles européennes. De nombreuses villes telles Amsterdam, Francfort ou encore Barcelone ont conçu des stratégies de même nature. Aujourd'hui, la plupart des études comparant la position compétitive des villes d'Europe classent Bruxelles entre la 4e et la 6e position. Toutefois, le maintien de cette situation n'est pas garanti. Les enjeux du rayonnement social, économique et culturel de Bruxelles imposent l'adoption d'une véritable stratégie de développement international, ambitieuse et concertée avec tous les niveaux de pouvoir*».

Le gouvernement sollicitera un soutien financier important de l'Etat fédéral ainsi que les investisseurs privés. Charles Picqué souhaite que la Flandre et la Wallonie se mobilisent également pour le PDI, via la création d'un comité interministériel de coopération. En effet, ce nouvel instrument de gestion devrait également avoir des retombées positives pour les deux autres Régions dont la croissance économique dépend du développement économique de Bruxelles. Dans la promotion de l'image de Bruxelles, il faut mettre en exergue sa fonction de capitale européenne et mettre l'accent sur le développement durable.

Le PDI permettra également de regrouper les grandes institutions culturelles et scientifiques, y compris les universités bruxelloises, autour d'évènements phares et autour d'une nouvelle infrastructure culturelle de prestige, ainsi qu'une grande infrastructure sportive à Schaerbeek-Formation. Un appel d'offres sera prochainement lancé par le gouvernement bruxellois pour concevoir une véritable politique de « city marketing».

Le ministre-président souhaite organiser «*une gestion concertée et coordonnée du poumon économique et premier bassin d'emplois du pays, basée sur une aire métropolitaine plus large que les dix-neuf communes, à cheval sur les trois Régions.Cette concertation doit porter sur la mobilité transrégionale, l'aménagement du territoire, la gestion et la répartition des externalités positives et négatives des grandes infrastructures, le développement économique et social et les politiques d'emploi et de formation*».

Dix pôles de développement pour servir une image

Le PDI définit dix zones de développement à aménager en concertation avec les communes et avec le secteur privé : Quartier européen, Cité administrative, sites du Heysel, de Tour et Taxis, Josaphat et Delta, gares du Midi et de l'Ouest, Mont des Arts et Schaerbeek-Formation.
La Région doit mieux mettre ses atouts en valeur. Charles Picqué insiste : Bruxelles doit d'abord se présenter à l'étranger comme la capitale de l'Europe, exemplaire en matière de développement durable et de respect de l'environnement. La réduction des émissions de gaz à effet de serre apparaîtra comme un mot d'ordre lors de la construction des nouveaux équipements projetés; commerciaux, culturels et sportifs.

Que va-t-il se passer dans les principales zones retenues ? Pointons quelques lignes de force du PDI.

- *Le quartier européen* est appelé à devenir le premier pôle administratif européen et international de la Région. Une «Maison de l'Europe» y verra le jour.
- *La zone Josaphat,* reliée au futur RER, offre un potentiel important pour le développement de pôles économiques et de quartiers d'affaires. Les communes de Schaerbeek et Evere ont exprimé leur souhait d'y accueillir le nouveau pôle de la Commission européenne. Celle-ci sera consultée sur la question.
- *Le site du Heysel* abritera un centre de congrès d'envergure, une salle de concert de 15.000 places et une grande surface commerciale.
- *Le site de Tour et Taxis, «le plus grand parc urbain bruxellois»*, en bordure du canal, fera prochainement l'objet d'un schéma directeur. Il peut accueillir des activités économiques, culturelles et de loisir ainsi que des logements.
- *Le site de Schaerbeek-Formation* a été choisi pour accueillir un nouveau stade, dans la perspective, entre autres, de l'organisation de la coupe du monde de football, en 2018. Ce terrain ferroviaire désaffecté est situé au nord de Bruxelles.
- *Autour de la gare du Midi*, on prévoit notamment d'implanter des entreprises dépendant de la sphère d'influence économique de Paris et Londres, deux capitales accessibles en train en moins de 2 heures.
- *La gare de l'Ouest* est appelée à devenir le pôle multimodal le mieux desservi de la Région. Son développement permettra notamment de relier les deux rives de Molenbeek.
- *Le Mont des Arts* accueillera prochainement le musée Magritte et un pôle d'accueil touristico-culturel, sur la place Royale.

Bruxelles doit, en effet, aussi capitaliser la richesse de son offre culturelle, scientifique et universitaire, en particulier via l'organisation d'années thématiques.
2006 fut l'année de la mode et du design. On créera une «Maison bruxelloise de la mode et du design».
2009 sera l'année de la bande dessinée et celle du congrès mondial du vélo.

Les «Brussels Days», réunissant différents acteurs économiques, seront perpétués.
Pour poursuivre l'objectif d'internationalisation de la ville, la qualité de vie doit être un axe crucial du PDI.

Bruxelles, créatrice d'emplois

Le gouvernement bruxellois poursuit, par ailleurs, la mise en œuvre d'autres grands chantiers, parmi lesquels le Contrat pour l'économie et l'emploi. Bruxelles reste la première des trois Régions en termes de création d'entreprises : plus de 9.500 en 2006 et, sans doute, affirme Charles Picqué, plus de 10.000, en 2007. Depuis le début de la législature, en 2004, ce taux de création est en augmentation de 49%, alors que, dans le même temps, le nombre de faillites n'a augmenté que de 22%.

Un programme de «pro deo comptable», destiné à assurer un coaching des entreprises qui éprouvent des difficultés à percer sur le marché, devrait encore être lancé cette année. La collaboration avec les écoles techniques et professionnelles sera renforcée. Un contrat de gestion sera conclu avec l'Office régional bruxellois de l'emploi, récemment rebaptisé «Actiris». De nouvelles aides sont aussi prévues pour la promotion de l'expansion économique. On créera un parc agroalimentaire.

En 2008, seront lancés les premiers projets financés par les fonds structurels européens «Objectif 2013».

Le gouvernement a chargé le bureau Atrium de l'élaboration de quinze schémas prospectifs pour les quinze quartiers commerciaux sous contrat.

Le parlement sera bientôt saisi d'un projet d'ordonnance relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et à la lutte contre la discrimination à l'embauche dans le secteur privé et d'un autre portant sur la diversité culturelle dans la fonction publique régionale.
L'ordonnance organique relative aux aides à la promotion de l'expansion économique est actuellement en révision.

Charles Picqué, Ministre-Président

Un plan climat transversal

Le défi climatique est devenu une préoccupation universelle ; le gouvernement doit contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre tant au niveau des performances énergétiques et environnementales des bâtiments qu'en matière de mobilité.
Un plan climat transversal, dont la mobilité constitue un enjeu fondamental, sera élaboré. Charles Picqué estime, à cet égard, indispensable, une concertation avec la Région flamande, gestionnaire principal du ring de la capitale, et avec la Région wallonne pour améliorer notamment l'accès au sud de Bruxelles et éviter l'enclavement de la Région.
La mise en service du RER est une priorité, de même que le prolongement du métro sur l'axe nord-sud de la capitale, qui devrait aller de pair avec l'aménagement de zones de limitation du trafic automobile.

Des taxes de circulation plus vertes

Enfin, en collaboration avec plusieurs universités, la Région examine une réforme des taxes de circulation qui tienne compte de l'impact des véhicules sur l'environnement.

La politique du stationnement, de la compétence des communes, devrait être harmonisée au niveau régional. En collaboration avec les communes, une Agence régionale du stationnement sera mise sur pied.
Un autre projet d'ordonnance, prévu pour le début de 2008, devrait inciter la population à changer de mode de transport pour ses déplacements quotidiens. Le système « cyclo-city » de location de vélos, organisé à Bruxelles-ville, pourrait être étendu à toute la Région. Et 2008 verra également l'introduction du système des taxis collectifs.

Logement : «Objectif atteint» en 2009

Le logement est une autre priorité du gouvernement.
Trente et un projets du Plan logement sont en cours, représentant la construction de 4.200 logements à l'initiative d'opérateurs publics régionaux. D'ici à la fin de la législature, en 2009, plus de 8.000 logements sociaux ou moyens devraient avoir été mis en chantier par les pouvoirs publics régionaux. Soit l'objectif que s'était assigné la secrétaire d'Etat au Logement, Françoise Dupuis (PS).

A cela s'ajouteront la construction de 1.765 logements sociaux ou à prix conventionné, réalisés par la SDRB, et celle de 480 autres logements grâce au Fonds du logement de Bruxelles-Capitale. Le plan quadriennal prévoit enfin la rénovation lourde de près de 1.000 logements.

Un Plan de gouvernance locale

La situation des communes, ensuite. Plusieurs d'entre elles ont introduit des dossiers visant à bénéficier du fonds de compensation fiscale, destiné à aider celles dont la capacité fiscale des habitants n'occasionne que de faibles rentrées.
En matière de sécurité et de prévention, la Région a permis l'engagement de 110 personnes dans diverses communes pour y contribuer. Plus de cent caméras de surveillance supplémentaires et 80 bornes de contact seront installées dans des stations de métro. Deux cents véhicules de la Stib sont également équipés de caméras.

En ce qui concerne la propreté, l'implantation d'une «ressourcerie» est à l'étude. Ce projet social (insertion socio-professionnelle), environnemental et commercial mettra en place une filière complète de réemploi des objets encombrants, de la collecte au recyclage. La création d'un centre de biométhanisation est en route, afin de traiter les déchets verts des dix-neuf communes.

A l'issue de la déclaration gouvernementale, les députés ont pu exprimer leurs points de vue

MR : «Effets d'annonce»

«*C'est à se demander si vous nous jouez un remake de Tintin au pays de l'or noir...*», s'est exclamée la chef de groupe MR, **Françoise Schepmans**, à propos du Plan de développement international de Bruxelles (PDI) dont le coût ne pourra être intégré qu'au budget 2009.
Françoise Schepmans se demande si les divers bourgmestres de la capitale ont été consultés pour l'implantation des infrastructures, sportives et autres, à réaliser dans le cadre du PDI. Il lui semble que la Ville de Bruxelles, administrée par un mayeur socialiste, parti du ministre-président, a surtout été approchée.
Le MR craint, par ailleurs, que le stade Roi Baudouin, au Heysel, ne soit condamné à la démolition à la faveur de la construction d'un nouveau stade sur le site de Schaerbeek-Formation, qui suppose la libération de terrains par la SNCB, la dépollution des sols, le désenclavement du site et des modifications urbanistiques.
Dans son ensemble, le PDI apparaît à Françoise Schepmans comme un «*répertoire de bonnes intentions annonçant beaucoup d'études, un marché public pour une agence de communication et le recrutement d'un project manager. Manifestement, les vieux démons socialistes ne sont pas morts...*».
La plus grande faiblesse de ce plan, selon le MR, serait son «*flou budgétaire*».

La politique de mobilité fait également l'objet de critiques : «*Les projets de métro restent au dépôt. La ville de Madrid vient d'inaugurer 60 km de réseau supplémentaire. Or Bruxelles n'en compte actuellement que 85 au total...*».
Autre motif de mécontentement : la malpropreté : «*Vous annoncez un effort particulier pour les quartiers à fort potentiel touristique et international alors que tous les quartiers devraient pouvoir bénéficier des mêmes efforts*».

Enfin, Françoise Schepmans compare la planification des logements sociaux à celle qui «*avait cours en Union soviétique et qui ne donnait pas beaucoup de résultats : à ce jour, 171 logements ont été construits sur les 5.000 qui avaient été annoncés*».

Conclusion du groupe MR : «*Les Bruxellois ne seront pas dupes de cette politique d'effets d'annonce, de plans et de re-plans*».

Pour **Didier Gosuin**, une déclaration de politique générale n'a d'intérêt que si elle est suivie d'actes ... On peut en douter à voir les effets d'annonce des années précédentes.
De plus, est-il bienséant de centrer la déclaration sur le PDI, ses nouvelles infrastructures, alors que la plus grande problématique en Région bruxelloise est la paupérisation grandissante de la population bruxelloise?

Open VLD : «Le PDI, source d'emplois»

Jean-Luc Vanraes, chef de groupe Open VLD, salue la déclaration «ambitieuse» de Charles Picqué, avant d'énoncer quelques-unes de ses propres priorités. Selon lui, le futur centre de congrès devrait également abriter d'autres activités. D'une manière générale, les nouvelles infrastructures envisagées devraient donner lieu à la création de nombreux emplois. Bruxelles, rappelle M. Vanraes, compte 55.000 chômeurs de longue durée. Le gouvernement devrait mettre au point des programmes de formation qui permettraient de trouver sur place la main d'œuvre nécessaire à la réalisation de ces infrastructures.
Le député Open VLD estime que l'Etat fédéral doit contribuer au financement du PDI. Il évoque à cet égard les nombreux bâtiments bruxellois en mauvais état, tel le Conservatoire.
Jean-Luc Vanraes approuve également le plan métro et la prolongation de l'axe nord-sud, en particulier.
Pour ce qui concerne les infrastructures sportives, le député se dit partisan du maintien du stade Roi Baudouin, «*mondialement connu*».
En matière d'emploi, M. Vanraes souhaite que les chômeurs de longue durée soient d'abord pris en charge sur le plan humain, condition sine qua non, selon lui, pour qu'ils puissent ensuite trouver leur place sur le marché du travail. Il se réjouit que toutes les initiatives en matière d'emploi soient regroupées par commune et fassent l'objet d'accords entre tous les partenaires : Actiris (anciennement Orbem), les CPAS et les missions locales pour l'emploi. Seule manière, dit-il, d'appréhender efficacement la problématique des chômeurs de longue durée.
S'agissant enfin des chèques-loyer, Jean-Luc Vanraes plaide pour qu'ils soient dispensés directement par le CPAS, de manière que le bailleur n'en soit pas informé. Cela mettrait le locataire plus à l'aise, pense le député.

PS : «Une fiscalité plus sociale»

Pour **Rudy Vervoort**, chef de groupe PS, tous les partis démocratiques devraient se mobiliser autour du Plan de développement international présenté par le ministre-président. Et le soutien que l'Etat fédéral lui apportera, permettra vite de jauger l'intérêt accordé à la Région qui abrite la capitale du royaume et des institutions européennes. «*Bruxelles ne devrait pas être vécue ailleurs dans le pays comme le problème mais bien comme la solution*».
Une meilleure répartition des infrastructures européennes sur le territoire régional est indispensable pour faire «revivre» le quartier européen.
D'après le député PS, également, le stade international prévu sur le site de Schaerbeek-Formation doit donner lieu à un déploiement économique et à une extension du parc de logements. Il mérite un cofinancement fédéral. Le site de la gare de l'Ouest revêt quant à lui une grande importance pour la jonction des deux parties de Molenbeek mais aussi pour Anderlecht.

L'attractivité de Bruxelles implique aussi qu'on y favorise la vie nocturne. Le chef de groupe PS salue l'initiative Noctis de la Stib (le réseau de nuit) et invite celle-ci à la poursuivre.
Rudy Vervoort ne revendique pas un refinancement structurel de Bruxelles par la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions («*le prix en serait trop élevé pour l'autonomie de notre région*») mais il invite toute la classe politique bruxelloise «*à faire bloc afin que l'autorité fédérale, au nom de la solidarité nationale, investisse à Bruxelles d'une part et finance les pouvoirs locaux de manière juste d'autre part*».

Autres motifs de satisfaction pour le groupe PS : la mise en place d'une administration fiscale régionale «*axée sur une meilleure adéquation à la réalité sociale et économique de la fiscalité immobilière*» et la suggestion d'un nouveau mode de calcul de la fiscalité automobile. Le groupe PS insiste, par ailleurs, sur la nécessité de freiner les réformes fiscales. Il propose un nouveau mode de calcul de la vieille taxe sur les panneaux publicitaires.

Le député PS soutient le principe d'une Agence régionale de stationnement et l'uniformisation des pratiques communales en cette matière. Il se rallie aussi à la proposition relative à la responsabilité sociétale des entreprises qui prévoit la délivrance d'un «*Bruxelles Label*».

En matière d'emploi, le groupe examinera «*à la loupe*» les projets du gouvernement concernant les agents contractuels subventionnés (ACS) et l'emploi des jeunes, particulièrement les infra-qualifiés de manière à remplir des missions d'intérêt général et collectif dans les secteurs de la sécurité.
Concernant le logement, enfin, Rudy Vervoort réaffirme l'espoir de voir se réaliser les 5.000 logements sociaux et moyens promis pour la fin de la législature.

cdH : «Mieux financer Bruxelles»

Au nom du groupe cdH, **Denis Grimberghs** épingle les menaces qui ont plané sur le maintien du financement de la politique des grandes villes. Il déplore les «promesses non tenues» du financement de la STIB par l'Etat fédéral, le manque de respect pour les compétences de la Région de certains organismes fédéraux, dont le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) qui vient de lancer un appel d'offres pour l'urbanisation de 40 ha à Schaerbeek-Formation qui ne répond pas aux objectifs de la Région. Le peu de cas que le Fédéral ferait des établissements scientifiques et culturels nationaux implantés à Bruxelles, n'est pas de bonne augure pour leur avenir non plus.

Le Plan de développement international (PDI) représente pour le cdH une proposition majeure. L'Etat fédéral devra participer à son financement.
Le député se fonde, par ailleurs, sur un rapport commandé par la Région et selon lequel 500 millions d'euros sont nécessaires au financement récurrent des politiques régionales.
Le financement de Bruxelles, capitale nationale et internationale, devrait également faire l'objet d'un accord-cadre. D'après le député, il faut poursuivre l'objectif d'assurer un financement complémentaire de la Région bruxelloise indépendamment du sort de Beliris.

Denis Grimberghs souligne aussi la nécessité de réaliser le PDI via un partenariat organisé entre partenaires publics bruxellois, régionaux et communaux qui travailleraient plus en synergie.
Le cdH se réjouit que les infrastructures d'équipements soient désormais les plus demandées par les investisseurs, au détriment des surfaces de bureau. Le groupe souhaite intégrer des logements dans les nouvelles zones en développement, tout en préservant ceux-ci des activités industrielles. Le site de l'Otan, bientôt déserté par l'Organisation, lui semble adéquat pour accueillir diverses activités utiles au développement de Bruxelles.

Le chef de groupe cdH salue l'incorporation par le gouvernement de l'offre RER dans l'offre globale de transport public de la Région bruxelloise. Le report annoncé du RER à 2016 inquiète le cdH qui demande au gouvernement de fixer son choix sur l'implantation des arrêts et des gares. Le groupe approuve le projet d'Agence régionale pour la gestion du stationnement.
Autre sujet de préoccupation : le logement. «Vingt-huit mille candidats sont en attente d'un logement social», dit le député, qui plaide pour l'augmentation du nombre de logements gérés par les Agences immobilières sociales et l'extension de l'allocation-loyer à une partie du parc immobilier privé.

sp.a-spirit : «Un meilleur partage des compétences»

Marie-Paule Quix, chef de groupe sp.a-spirit, souhaite une meilleure collaboration entre les communes et la Région, moyennant une répartition plus claire des compétences respectives. Elle souhaite que le gouvernement ait le courage politique de commander une étude sur l'impact financier d'un partage plus efficace des compétences, qui, selon elle, permettrait de dégager des marges budgétaires.
La députée insiste sur la nécessité de définir une seule image de marque de Bruxelles, à promouvoir en Flandre, en Wallonie et à l'étranger.

Pour le sp.a-spirit, le logement est une des armes pour sortir de la pauvreté. «*Il est inacceptable que plus d'un quart de la population bruxelloise vive dans la pauvreté*». La députée évoque le chiffre de 5.000 logements vides, cité par le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat, qui moyennant une rénovation légère pourraient être remis sur le marché. Pour Mme Quix également, l'allocation-loyer devrait être étendue aux logements privés.

Ecolo : «L'environnement dans toutes les politiques»

Yaron Pesztat se réjouit de la «transversalité» des préoccupations environnementales dans le Plan de développement international. Ne nous déplaise, «*La Région bruxelloise vit dans un système concurrentiel (...). Nous devons nous placer dans cette concurrence, sous peine de perdre des parts de marché. La ville doit désormais se vendre comme une marchandise. Ce marché de la concurrence entre les villes existe bel et bien, et il s'agit de s'y plier*».

Un atout majeur de Bruxelles est son statut de capitale européenne. Il faut donner un contenu positif à ce statut; faire de Bruxelles la capitale européenne du développement durable serait positif. «*Il faut qu'on vienne de partout en Europe et du monde pour évaluer ce qu'est le développement durable dans une ville. Cela me paraît d'autant plus pertinent que c'est à Bruxelles que se prennent les décisions qui s'imposent aux Etats membres en matière de protection de l'environnement, de lutte contre le réchauffement climatique, ...*».

Le député Ecolo déplore qu'il n'y ait dans la présentation faite du PDI «*aucun projet de développement économique, aucun zoning d'entreprises, aucun développement de l'activité portuaire, aucune réalisation de logements,*». De même, dans le chapitre logement, le député ne décèle aucune exigence de performances énergétiques pour les bâtiments.

Ecolo met le gouvernement en garde : l'amélioration de la fluidité de la circulation automobile autour de Bruxelles, sur le ring, ne doit pas accentuer la pression du trafic automobile sur Bruxelles alors que la Région bruxelloise tente d'opérer un transfert modal vers les transports en commun. Cette fluidité de la circulation pourrait également mener à la délocalisation d'entreprises bruxelloises vers la périphérie.

A priori, le site du Heysel, est mieux desservi par les transports en commun et accessible par le ring que celui de Schaerbeek-Formation pour la construction d'un grand stade de football, à moins, précise Yaron Pesztat, que des études n'affirment le contraire et que l'Etat fédéral n'assume les surcoûts liés à l'accessibilité des installations.

CD&V : «Préserver les PME»

Le projet annoncé d'une grande surface commerciale au nord de Bruxelles inquiète le chef de groupe CD&V, **Walter Vandenbossche**, qui se dit préoccupé par l'avenir des petites et moyennes entreprises de distribution.

De même, la construction d'un stade international de football sur le site de Schaerbeek-Formation ne devrait pas, selon le député, provoquer le départ du RSC Anderlecht de sa commune d'accueil. Cela se ferait au préjudice des entreprises et du commerce local.

Walter Vandenbossche tient à rassurer le ministre-président : pour ce qui concerne le CD&V, les intérêts de Bruxelles continueront d'être défendus par le prochain gouvernement fédéral, dans le cadre belge.

En matière budgétaire, le député préconise que les Communautés, à l'intérieur de Bruxelles, assument leurs responsabilités, sans venir frapper à la porte de la Région, en cas de difficulté financière.

Walter Vandenbossche se fait aussi du souci pour les «*missions locales pour l'emploi*». «*Plus de 90% de nos chômeurs sont unilingues mais si les responsables des missions locales sont eux-mêmes unilingues, je les vois mal encourager les demandeurs d'emploi à devenir bilingues !*».

En matière d'emploi, toujours, le député prône une politique de diversité culturelle dans les secteurs public et privé.

Pour ce qui concerne la sécurité, enfin, le CD&V suggère un accord de coopération avec l'Etat fédéral pour accroître le bilinguisme dans les corps de police. «*Il y va de la sécurité des habitants*».

Groen! : «De l'argent en moins pour le logement et l'emploi»

Adelheid Byttebier (Groen!) voit dans le PDI une somme des souhaits des différents ministres. Il serait aussi davantage le fruit du travail d'un bureau d'études que celui de toutes les personnes qui visent à accroître la qualité de vie de la ville et qui luttent contre le fossé grandissant entre riches et pauvres.
La députée approuve toutefois l'aménagement d'un centre de congrès. C'est logique, dit-elle, dans la mesure où Bruxelles apparaît aux étrangers comme un centre de décisions européen et international.

Mme Byttebier s'interroge toutefois sur l'opportunité de la création de shopping centres afin d'amortir les coûts des autres infrastructures. Elle ne pense pas que le secteur privé consentira à investir un milliard d'euros sans obtenir des pouvoirs publics qu'ils mettent de l'argent dans le réseau de metro, les surfaces de parking et le doublement du ring. Ce serait de l'argent public qui échapperait au logement et à l'emploi, dit la députée.

L'élue Groen! soutient la majorité de l'extérieur mais elle ne croit pas que les projets de construction et de rénovation de logements seront réalisés dans les temps, ni que le Contrat pour l'économie et l'emploi produira ses effets, de manière telle que le gouvernement puisse maintenant se concentrer sur le développement international de Bruxelles.

Le ministre-président Charles Picqué (PS) a également présenté aux députés la politique de son gouvernement axée sur l'aide aux personnes et la santé

Bruxelles est le principal bassin d'emplois du pays. Elle figure dans le peloton de tête des régions les plus créatrices de richesse économique, en Europe. Mais sa population ne bénéficie que très partiellement de leurs retombées. Pourquoi ? Parce que Bruxelles abrite un grand nombre de jeunes défavorisés, et donc peu qualifiés, alors que l'économie bruxelloise, axée sur le secteur tertiaire, exige de hauts niveaux de qualification et la connaissance des langues. On compterait 350.000 pauvres (sur une population d'un million cinquante mille habitants), parmi lesquels le chômage moyen avoisine les 40%.

Bruxelles doit combattre la pauvreté au quotidien essentiellement grâce à son réseau de Centres publics d'action sociale (CPAS) qui agissent en première ligne. Ces centres doivent lutter contre un cercle vicieux : un pouvoir d'achat restreint freine l'accès à un logement décent. Et l'absence de logement décent handicape les gens dans la recherche d'un emploi. Il revient à leur tutelle régionale de refinancer ces CPAS.

Charles Picqué s'est dit inquiet face aux velléités annoncées de la future majorité fédérale de sabrer dans les politiques des grandes villes. Or les commissions communautaires bruxelloises, compétentes en matière d'aide sociale, ne peuvent à elles seules venir en aide aux plus démunis. Même si elles financent des projets en matière de lutte contre le surendettement et mettent en place des systèmes de micro-crédit.

Le ministre-président annonce toutefois que le gouvernement a investi près de 30 millions d'euros au bénéfice des communes et CPAS pour la construction et la rénovation d'immeubles. Mais il relève que «*comble du cynisme, un CPAS est parfois amené à avancer la garantie locative et à intervenir dans le loyer pour un ménage qui paie 400 voire 500 euros pour un 50 m² mal équipé*».

Le premier rapport complet sur l'état de la pauvreté à Bruxelles paraîtra en 2008. Il devrait être assorti d'un plan d'actions budgétées et donnera lieu à un Forum, fin 2008.

Le ministre-président a également fait part de quelques nouveautés.

1) **L'aide à la jeunesse :** un accord de coopération a été conclu avec les Communautés flamande et française.

2) **L'aide aux personnes âgées :** de nouveaux établissements seront programmés (accueil de jour, de nuit, courts séjours, résidences-services). Un nouveau plan d'investissements (2008-2013) est en voie de finalisation pour la mise aux normes des maisons de retraite publiques et privées.

3) **L'aide aux sans-abri :** bénéficie désormais d'un centre d'appui. On va développer l'habitat accompagné et les centres de jour.

4) **L'aide aux handicapés :** l'habitat accompagné sera pérennisé et renforcé. De nouvelles places seront ouvertes pour les personnes grandement dépendantes.

5) **L'aide aux justiciables :** un plan stratégique devrait être dévoilé, début 2008.

6) **L'aide aux enfants gravement malades :** la construction de l'asbl Maison de Répit sera bientôt entamée. Elle accueillera temporairement l'enfant malade et sa famille.

Des moyens supplémentaires seront affectés à la vaccination contre le pneumocoque. (1/3 Communautés, 2/3 fédéral).
Pour lutter contre le dopage dans le sport on va créer une cellule inter-communautaire chargée d'échanger les données en matière de dopage et délivrer aux athlètes les exceptions pour usage thérapeutique.

Les députés s'inquiètent pour l'avenir des maisons de repos

Les députés ont également réagi au programme social et sanitaire de l'équipe Picqué. Plusieurs déplorent n'avoir reçu le document qu'au début de la séance.

MR : «Aucun engagement financier pour les maisons de repos et de soins»

Michel Colson (MR-FDF) se réjouit que même le ministre-président estime qu'il serait plus cohérent d'avoir une seule déclaration de politique régionale pour les matières régionales et les matières bi-communautaires.
Entretemps, il faudra se contenter d'une première déclaration de politique générale du collège réuni «*dépourvue de précisions et d'engagements financiers*». Le plan pluriannuel d'investissements dans les maisons de repos et de soins (2008-2013) laisse, par exemple, le

député et sa collègue **Carine Vyghen** (MR) sceptiques. «*Il est déjà trop tard, souligne M. Colson, pour prendre une disposition visant à permettre aux maisons de repos et de soins d'effectuer des travaux utiles à la mise aux normes fédérales, en 2010, dont le coût total s'élèverait entre 90 et 110 millions d'euros. Votre déclaration ne comporte pas le moindre chiffre à ce propos*». L' «*absence de réaction*» du gouvernement incite M. Colson à penser que Bruxelles s'oriente vers une perte de subsides Inami, et donc de lits, et vers une perte d'emplois dans ce secteur.

Le MR s'inquiète que près de 30% des enfants naissent à Bruxelles dans un foyer dépourvu de revenus du travail. Le député évoque les indicateurs selon lesquels les personnes âgées vont, elles aussi, bientôt être menacées par la pauvreté. Carine Vyghen estime qu'il faut encore développer le service des aides seniors à domicile et faire preuve de plus de souplesse en ce qui concerne le nombre d'heures prestées par les aides familiales.

Michel Colson s'étonne, enfin, que la déclaration de Charles Picqué ne fasse nulle part allusion aux difficultés de la structure faîtière des hôpitaux publics, Iris.

sp.a-spirit: «Où en est la redistribution des richesses ?»

Le député sp.a-spirit, **Jan Béghin** revient sur une évolution inquiétante : la pauvreté touche 30% des Bruxellois. Depuis 1989, année de création de la Région, la pauvreté y a doublé...

M. Béghin évoque le Baromètre du bien-être de l'an dernier, selon lequel les 20% de revenus les plus bas ont compté pour 5% dans les recettes totales et les 20% de revenus les plus hauts pour 50%. On peut se demander où en sont les mécanismes de redistribution en Belgique. Un gouvernement fédéral de droite est en confection et on entend très peu parler de pauvreté.

Le député aurait souhaité que le gouvernement accroisse les montants affectés à la lutte contre la pauvreté. Il suggère un effort important pour l'équipement technique des écoles francophones et néerlandophones, pour la construction de maisons sociales, le financement des restaurants sociaux et la lutte contre la mortalité infantile dans les familles précarisées.

PS : «La charge des CPAS continue de s'alourdir»

Au nom du groupe PS, **Anne-Sylvie Mouzon** déplore que les communes et CPAS se soient vu confier par le pouvoir fédéral des missions supplémentaires sans contrepartie financière. «*Rappelons que les communes et les CPAS se sont vu confier, par le pouvoir fédéral, des missions supplémentaires sans contrepartie financière. En ce qui concerne les CPAS, je songe principalement à l'aide aux personnes en séjour illégal. Il s'agit là d'une charge extrêmement lourde pour notre Région. Proportionnellement, elle est d'ailleurs plus lourde pour notre Région que pour les deux autres Régions du pays.*»

La députée souhaite en savoir un peu plus sur l'asbl service d'accueil d'urgence des sans-abri et s'inquiète notamment du danger que représenterait, selon elle, l'enregistrement systématique et centralisé de leurs données personnelles.

Le groupe PS regrette aussi le «flou» qui entoure le financement des investissements dans les maisons de repos et de soins. Il souhaite que les crédits d'investissements favorisent davantage les hôpitaux publics que privés «*afin de rétablir l'équilibre entre eux*». Le secteur public a le devoir de garantir l'accès aux soins de santé à tous les Bruxellois sans discrimination Elle se réjouit que la construction de New Bordet soit intégrée dans le nouveau plan d'investissements.

L'accord du gouvernement prévoit la mise sur pied d'un outil public regroupant les CPAS et les centres d'accueil d'urgence, charge supportée par les CPAS et qui est plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres Régions.

Open VLD : «La pauvreté sévit par quartiers»

Le député **Jean-Luc Vanraes** (Open VLD), également, insiste sur la charge croissante qui pèse sur les CPAS, en raison de la hausse des loyers et de la nécessaire mise aux normes fédérales des maisons de repos et de soins, pour 2010, qui nécessitera des emprunts. Le député estime dès lors urgent le refinancement de la Commission communautaire commune, afin que les CPAS puissent disposer des sommes nécessaires pour éviter des drames financiers.
Jean-Luc Vanraes se dit opposé au «découpage» de la pauvreté en communes riches et

en communes pauvres. Il affirme que la pauvreté peut aussi sévir dans certains quartiers de communes réputées prospères. Et il invite le gouvernement à faire preuve de grande souplesse, à cet égard.
La situation de la structure faîtière hospitalière Iris lui paraît mériter un débat de fond. Il plaide pour une politique plus cohérente : «*six ou sept conseils d'administration qui veulent chacun mener leur politique, c'est intenable*».

cdH : «La responsabilité financière des hôpitaux publics»

Par la voix de **Joël Riguelle**, le cdH demande au gouvernement de porter une attention toute particulière aux investissements que les CPAS, et donc les communes qui les dotent, devront consentir pour la mise aux normes fédérales des maisons de repos et de soins. Le député suggère que les gestionnaires de homes pour personnes âgées puissent recourir au leasing immobilier afin de parer à l'urgence. Il insiste pour que le projet d'ordonnance relatif aux financements alternatifs soit examiné dans les plus brefs délais.
En ce qui concerne les hôpitaux publics, le cdH souhaite que le gouvernement fasse respecter les accords de début de législature. Si la Région procède encore à des interventions financières en faveur des hôpitaux publics, leurs gestionnaires sont tenus de tout faire pour parvenir à l'équilibre financier. L'hypothèse d'une mutualisation des déficits des hôpitaux publics ne pourrait être retenue. Elle viserait à soustraire les responsables hospitaliers aux conséquences de leur gestion. Il ne paraît pas raisonnable au député cdH de faire porter, à terme, par l'ensemble des communes (treize sur dix-neuf sont sous plan financier) le poids d'une gestion déficitaire des hôpitaux publics. Il serait utile que le gouvernement revoie la distribution des lits hospitaliers en Région bruxelloise, entre les lits aigus de chirurgie et de médecine et ceux destinés au continuum des soins.
Le cdH propose également de consacrer un petit pourcentage du plan logement aux logements adaptés aux personnes handicapées et à la création de flats pour seniors.

Ecolo : «La promotion sociale durable»

Paul Galand (Ecolo) recommande que les personnes qui vivent dans la pauvreté et les associations qui les accompagnent puissent participer plus encore à la conception des programmes de lutte contre la pauvreté en vue de remettre les gens sur les rails, leur donner l'estime de soi plutôt que de les assister.
Paul Galand encourage les responsables bruxellois à faire pression sur le fédéral pour qu'il aligne les revenus de la sécurité sociale, les revenus de substitution et les allocations diverses sur l'évolution du coût de la vie. Les coûts des vaccins et des mammographies, par exemple, devraient relever de l'Inami, pour garantir une véritable égalité entre les citoyens.

L'aide aux familles doit également bénéficier, à Bruxelles, d'une meilleure coordination et d'un nombre d'intervenants limité.

Selon le député Galand, il faudrait aussi revoir la ventilation des montants qui reviennent aux coordinations hospitalières et aux coordinations des soins ambulatoires. Sur le plan des investissements hospitaliers, tous les réseaux devraient pouvoir répondre aux besoins de la population qui fait souvent appel à l'établissement le plus proche de son domicile.

On a surchargé la barque des Communautés pour l'aide aux handicapés. Il faudrait réinscrire dans le budget régional des moyens destinés à l'hébergement des moins valides, l'accompagnement social restant à charge des Communautés.

CD&V : «la lutte contre la pauvreté, première priorité»

Walter Vandenbossche constate une aggravation de la pauvreté à Bruxelles, y compris dans l'enseignement néerlandophone et s'en inquiète. La lutte contre la pauvreté doit rester, selon lui, la première priorité du gouvernement.

Le député estime que les Communautés devraient être mieux associées à cette lutte contre la pauvreté. Il cite le projet pilote de Medi-Cureghem où, par le biais du tiers-payant, les plus démunis peuvent bénéficier de soins médicaux gratuits. En cas de succès, le projet pourrait être étendu à d'autres quartiers. M. Vandenbossche s'étonne que le ministre-président n'ait pas abordé la question de la structure interhospitalière Iris.

La structure faîtière Iris doit être revue, selon le député CD&V. «*Il n'est pas normal que des directions d'hôpital prennent des décisions que la structure faîtière annule, notamment en matière de gestion du personnel*».
Walter Vandenbossche rompt enfin une lance en faveur des CPAS bruxellois qui manqueraient de personnel. La grève au CPAS d'Anderlecht, dont le personnel est surchargé et sous-payé, pourrait, dit-il, faire tache d'huile.

Groen! : «Davantage de collaboration Flamands-francophones»

Adelheid Byttebier (Groen!) évoque la promesse électorale d'Yves Leterme selon laquelle l'Etat fédéral consacrera 2 milliards à l'alignement du revenu minimum sur le seuil de pauvreté. Le problème ne serait pas tant qu'il y a de plus en plus de pauvres à Bruxelles mais que le fossé entre riches et pauvres s'y accroît. La députée déplore que certains CPAS collaborent avec la Communauté française et non avec la Communauté flamande qui, pourtant, offre, dit-elle, de grandes possibilités. Rien que pour le bien-être, la Communauté flamande investit 15 millions d'euros à Bruxelles mais elle enregistre peu de collaborations avec les autorités locales, communes et CPAS. «*Les besoins sont trop importants, nous devons unir nos forces*».

LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE (CCC)

L'ASSEMBLÉE RÉUNIE

Les 89 députés bruxellois sont aussi appelés à siéger pour traiter d'autres matières que des matières régionales ou d'agglomération. La loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises prévoit en effet que les membres des deux groupes linguistiques, c'est-à-dire les 89 députés bruxellois, forment ensemble l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Fonction législative de l'Assemblée réunie

Compétences

Sous réserve d'exceptions parfois importantes, l'Assemblée réunie exerce un pouvoir législatif tant à l'égard des institutions qui n'appartiennent pas exclusivement à l'une ou l'autre Communauté (institutions bicommunautaires) qu'à l'égard des personnes dans les matières suivantes:

- *la politique de la santé* (politique de dispensation des soins dans et en dehors des institutions de soins, éducation sanitaire, médecine préventive),
- *l'aide aux personnes* (politique familiale, politique sociale, handicapés, troisième âge, jeunesse, immigrés, aide sociale aux détenus, etc).

L'Assemblée réunie peut, lorsqu'il s'agit d'objets d'intérêt commun, prendre des règlements dans les matières que la Constitution attribue aux Communautés française et flamande (art. 61 de la loi relative aux institutions bruxelloises) afin notamment de créer ou de subventionner des institutions bicommunautaires.

Ordonnances et règlements

Tout comme le parlement, l'Assemblée réunie légifère par ordonnance et par règlement. Elle exerce toutes ses compétences par ordonnance, sauf lorsqu'elle agit comme pouvoir organisateur dans les matières communautaires, auquel cas elle dispose par voie de règlement.

Double majorité

L'Assemblée réunie légifère selon la même procédure que celle suivie au parlement, avec cette restriction que toute résolution doit obligatoirement être prise à la majorité des suffrages dans *chaque groupe linguistique*. Toutefois, si cette majorité n'est pas réunie dans un groupe linguistique, il est procédé à un second vote. Dans ce cas, la résolution est prise à la majorité absolue des suffrages de l'Assemblée réunie et par au moins un tiers des suffrages dans chaque groupe linguistique.

LE COLLÈGE RÉUNI

L'Assemblée réunie représente l'organe législatif pour les matières communautaires communes. L'organe exécutif, pour ces mêmes matières, s'appelle quant à lui *le Collège réuni*. Ce dernier est composé des cinq membres du gouvernement de la Région. Le Collège réuni est présidé par le président du gouvernement, qui y a une voix consultative.
L'Assemblée réunie et le Collège réuni forment ensemble *la Commission communautaire commune*.

Des soins de santé et une aide médicale proches de chacun, d'une importance vitale pour tous les Bruxellois

Un diagnostic des hôpitaux publics IRIS

Il n'y a pas si longtemps, un parlementaire qui tentait d'analyser les difficultés auxquelles devait faire face la structure faîtière IRIS des hôpitaux publics se voyait opposer une fin de non-recevoir. Celui qui s'aventurait à poser une question ou une interpellation sur l'état de santé d'IRIS se heurtait invariablement à un refus.

La direction de la structure faîtière IRIS refusait d'entrer dans les détails : «*Nous n'avons pas de comptes à rendre au parlement régional ou à l'ARCCC. Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, adressez-vous à notre conseil d'administration*». Les ministres du Collège réuni ne consentaient pas davantage à répondre aux questions relatives à ce dossier. La situation s'est clarifiée grâce à des parlementaires comme Michel Colson (MR), Magda De Galan (PS), Vincent De Wolf (MR) et Jean-Luc Vanraes (Open VLD). Par ailleurs, la conviction grandissait que ceux qui dégagent des moyens financiers sont en droit de revendiquer une participation aux décisions et d'exiger des explications quant à l'affectation des subsides. La Région bruxelloise (en réalité la Commission communautaire commune, la CCC) débloque chaque année dix mil-

lions d'euros pour IRIS, afin de combler en grande partie les pertes antérieures.

Les hôpitaux IRIS dans la précipitation
On entend parler depuis des mois à Bruxelles des plans de réorganisation d'IRIS. Un nouveau site Bordet, comprenant une toute nouvelle unité de cancérologie, va ainsi s'implanter sur le campus Erasme à Anderlecht. Une partie de l'hôpital Saint-Pierre rue Haute disparaît, pour laisser place à une aile de bureaux et de laboratoires hypermodernes. La chirurgie cardiaque de Bracops à Anderlecht déménage quant à elle vers Saint-Pierre.
Ixelles hérite d'un nouveau quartier opératoire. La clinique César de Paepe et l'hôpital Saint-Pierre ont déjà fusionné, sans audit préalable et avec des coûts supplémentaires en 2006. Un diagnostic pour l'hôpital Brugmann s'impose, car il souffre de nombreuses maladies organisationnelles. IRIS réduit un rien le nombre de lits, mais l'effectif du personnel est maintenu. Autrement dit, les changements radicaux sont légion, mais le Collège réuni demeure dans l'incertitude concernant les conséquences budgétaires de ceux-ci.

Le plan stratégique d'IRIS
Un accueil froid, assorti de nombreuses interrogations
Les 3 et 5 octobre derniers, les commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales (ARCCC) ont obtenu davantage d'explications sur la situation des finances et de la gestion des hôpitaux publics IRIS. Tant le Collège réuni (présidé par Charles Picqué, qui souhaite une approche budgétaire phasée pour IRIS et l'équilibre des coûts d'exploitation pour 2012) que la direction de la structure faîtière IRIS et les interpellateurs ont exprimé leur volonté d'être constructifs. Des soins de santé et une aide médicale proches de chacun sont d'une importance vitale pour tous les Bruxellois. Michel Colson (MR) a donné le ton en lançant la discussion : «*J'en appelle à un débat serein, sans querelle de personnes, sans diabolisation et sans stigmatisation*».

L'an dernier, le conseil d'administration a prolongé jusqu'en 2010 le plan stratégique 2002-2006. L'accord-cadre conclu entre IRIS, l'ULB, Erasme, la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles, conjointement au plan de restructuration de l'offre publique de soins en Région bruxelloise, est considéré comme un complément à ce plan stratégique.

Selon Marie-Paule Quix (Spirit), il est inacceptable que l'UZ-Brussel ne soit pas repris dans ce projet.

En réponse à la question de Magda De Galan relative au soutien aux investissements dans le secteur privé, le ministre Guy Vanhengel répond que depuis 1989, les engagements de la CCC s'élèvent à 44,3% pour le secteur public et à 55,7% pour le secteur privé, ce qui correspond au nombre de lits respectifs. Le ministre souligne encore qu'aucune loi fédérale n'oblige le gouvernement bruxellois à appliquer un critère de soutien aux investissements dans le secteur des hôpitaux. La Région apporte son soutien financier à IRIS «*parce que nous estimons que ces hôpitaux publics sont nécessaires et que nous ne voulons pas les mettre en difficulté*».

La ministre Evelyne Huytebroeck rappelle que la structure faîtière IRIS n'est pas une structure pararégionale. La tutelle est définie par la loi de 1976 sur les CPAS et le Brinfin (Fonds de Refinancement des Trésoreries Locales) a prévu des modalités de contrôle. Cependant, le Collège réuni reconnaît la légitimité de la demande de transparence dans la gestion de ce dossier et veillera à satisfaire le souhait du parlement.

INTERVIEW DE MAGDA DE GALAN
La santé n'est pas une marchandise

Lors de la dernière réunion des commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales, les membres du gouvernement ont promis plus de transparence sur la situation de la structure faîtière IRIS. Etes-vous satisfaite ?

Magda De Galan
Certains parlementaires se préoccupent du manque de contrôle. Or, le conseil d'administration d'IRIS comprend d'une part des médecins représentant diverses professions et d'autre part des mandataires issus de tous les partis démocratiques, y compris le MR. Tout le monde doit respecter l'autonomie de gestion d'IRIS.

Vous êtes une défenseuse convaincue du droit public d'initiative, de la protection sociale des plus démunis, a fortiori dans le domaine de la santé. Vous ne pouvez pourtant pas nier que certaines choses ne tournent pas rond dans les hôpitaux IRIS.

Magda De Galan
N'oubliez pas qu'IRIS représente 9.000 travailleurs, 11 sites hospitaliers et 2.400 lits et qu'elle réalise 640 millions de chiffres d'affaires, soit un peu plus que le secteur privé. Le réseau IRIS offre une médecine de grande qualité. Et la qualité a un prix.
IRIS est également synonyme d'une vaste offre médicale, proche de tous. Tout le monde ici apprécie l'importance d'un multisite en Région bruxelloise. Une accessibilité élevée a aussi un prix.

Vous éludez la question délicate de l'essoufflement financier de la structure IRIS. Les choses allaient mal dès l'origine, en 1996. La Région bruxelloise devait non seulement assumer les dettes restant à régler, mais aussi payer les pertes antérieures.

Magda De Galan
Il ne faut pas exagérer. Que sont les 10 millions de subsides de la Région à côté des 640 millions de chiffre d'affaires ? Je considère, tout comme l'ensemble de mes collègues du PS, qu'il va de soi que la Région intervienne. La santé n'est pas une marchandise. C'est un droit acquis. Nous pouvons être fiers de ce que l'accès à ce souverain bien soit garanti pour tous. La capitalisation était en effet inexistante ou insuffisante lors du démarrage en 1995, ce qui n'explique pas en soi la situation déficitaire. L'immobilier et l'infrastructure pèsent également très lourd. Le réseau des sites et la configuration des bâtiments - notamment le système pavillonnaire de Brugmann - sont responsables de frais supplémentaires. A cela s'ajoute la lourdeur administrative. Certains travaux à l'hôpital Saint-Pierre ont duré quinze ans.
Enfin, l'appauvrissement de la population bruxelloise est un phénomène suffisamment connu, qui a des conséquences négatives sur le volume des factures payées.

Des factures impayées... La plupart des CPAS ne regardent pas de trop près l'échéance d'une facture IRIS. `

Magda De Galan
Je partage la préoccupation de mon collègue Vanraes. On ne peut pas en même temps professer sa foi dans les soins de santé publics des hôpitaux IRIS et reporter indéfiniment le paiement de factures incontestables. Certains CPAS sont gravement fautifs parce qu'ils accumulent ainsi les dettes sur le dos d'une autre instance.

Vous avez surpris les membres du Collège réuni en leur demandant un rapport précis sur les investissements réalisés par la Commission communautaire commune dans le secteur hospitalier privé, et en plaidant pour une contribution équilibrée (que vous appelez une 'mutualisation') des dix-neuf communes pour couvrir les déficits d'exploitation d'IRIS.

Magda De Galan
La vérité a aussi ses droits. Si IRIS n'existait pas, un bon nombre de patients seraient refusés dans les établissements privés, à moins que les factures ne soient payées par les CPAS. Sans IRIS, les hôpitaux privés pratiqueraient des prix encore plus élevés pour les soi-disant frais de séjour. Il faut davantage d'équilibre dans le flux de subsides. Nous savons que le secteur privé utilise 70% de ses crédits, contre 90% dans le secteur public. Ma proposition de faire participer les communes au recouvrement des déficits d'IRIS a été contrecarrée par un argument juridique. Comme la loi relative au financement fédéral des établissements hospitaliers et à la répartition des compétences entre le CPAS, la commune et la Région est extrêmement compliquée, je devrai attendre une adaptation éventuelle des textes pour remettre ma proposition sur la table.

ENTRETIEN AVEC JEAN-LUC VANRAES (Open VLD)

Pourquoi n'y aura-t-il pas de débat sur les tâches essentielles ?
L'histoire de la structure faîtière IRIS est faite de restructurations, d'investissements, d'assainissements et de réorganisations. La structure faîtière est confrontée à des problèmes financiers. Que se passe-t-il ?

Jean-Luc Vanraes
Il ne faut pas oublier que ces hôpitaux, qui se sont regroupés sous la structure faîtière d'IRIS, dépendent en réalité de leurs propres instances de gestion et des différents CPAS. Ces hôpitaux sont autonomes, même s'ils sont obligés de suivre les décisions stratégiques d'IRIS. A cela s'ajoute le fait que certains conseils d'administration sont plus favorables à la faîtière que d'autres. Autrement dit : les différents organes directeurs ne pensent pas toujours à l'intérêt général d'IRIS.
On peut aussi franchement s'interroger sur le double rôle joué par le président (ndlr: Yvan Mayeur, président du CPAS de Bruxelles-Ville et député PS à la Chambre) durant la période écoulée. Les intérêts stratégiques du CPAS de Bruxelles pesaient-ils plus lourds que ceux du groupe entier ?

Le feuilleton des aventures de la structure faîtière IRIS est jalonné de chiffres rouges et de déficits. IRIS est dans de mauvais draps.

Jean-Luc Vanraes
Il faut reconnaître que, début 1996, la position de départ de la structure faîtière IRIS était loin d'être idéale. Il existait d'entrée de jeu un problème structurel. En l'absence d'une capitalisation de départ, les dettes se sont accumulées. La Région bruxelloise a alors pris ses responsabilités, il y a douze ans, en accordant une remise de dette d'un montant de cent millions d'euros environ. Elle continue à essuyer les pertes d'IRIS chaque année, à concurrence de dix millions d'euros. Nous nageons en plein mystère pour ce qui concerne les dettes accumulées des CPAS. Le Collège réuni, par la voix de son président Charles Picqué, parle d'une dette totale de 37,9 millions d'euros en 2006. Ce sont surtout les CPAS liés à un hôpital qui sont endettés auprès d'IRIS. Le CPAS de la Ville de Bruxelles doit recouvrir une dette de 18,5 millions d'euros, le CPAS de Schaerbeek a un arriéré de 2,2 millions d'euros, la dette du CPAS de Saint-Gilles s'élève à 3 millions d'euros,... J'ai de bonnes raisons de mettre en doute le calcul de cet endettement. Le ministre-président nous a promis qu'IRIS ferait toute la clarté sur ce sujet. Le chapitre XIIbis de la loi organique des CPAS, qui date d'il y a quatre ans, impose du reste des obligations claires en matière de rapport et de contrôle. Je me souviens des moments de frustration, lorsque nous n'obtenions aucune réponse après la enième interpellation. Le parlement, bien que bailleur de fonds, n'était pas autorisé à mettre son nez dans les comptes des CPAS et, par conséquent, d'IRIS.

Selon les milieux informés, la faiblesse financière d'IRIS serait due en grande partie à la lourde charge que représentent les bâtiments et l'infrastructure, mais surtout aux difficultés qu'éprouve une partie de la patientèle à honorer les factures des prestations médicales.

Jean-Luc Vanraes
Le réseau IRIS remplit incontestablement un rôle social important dans la société bruxelloise. Ce n'est pas parce que j'interpelle sur l'essoufflement financier de la structure faîtière IRIS que je remets son existence en cause. Je demeure convaincu que chacun fait de son mieux, à chacun des échelons d'IRIS, même s'ils appartiennent à des entités séparées.
Mais il faut rester correct.
Premièrement : les personnes défavorisées qui s'adressent aux hôpitaux IRIS pour une aide médicale urgente ne sont pas celles qui sont inscrites au CPAS, pour lesquelles celui-ci règle la facture. Certes, les illégaux, les réfugiés politiques ou les chômeurs non assurés peuvent aussi frapper à la porte d'IRIS, mais ils ne sont pas nombreux au point de parler d'une «saignée structurelle».

Deuxièmement : il faut organiser convenablement la gestion d'IRIS. La direction laisse trop de choses à désirer.

- Pourquoi, en octobre 2007, Brugmann n'a-t-il toujours pas rentré de budget pour l'exercice presque écoulé ?
- La reprise de César de Paepe entraînera une hausse des barèmes du personnel infirmier, soit un coût supplémentaire de 1,6 millions d'euros en 2006.
- L'entretien, trop coûteux en interne, sera confié à un sous-traitant. Personne ne peut dire si cela sera ou non plus avantageux.
- Le barême des médecins et des infirmiers augmente, sans accroissement proportionnel des recettes générées par les soins médicaux.
- Les praticiens devraient signer un contrat d'exclusivité avec les hôpitaux IRIS, pour éviter qu'ils ne posent un diagnostic dans un hôpital public et renvoient ensuite le patient vers un hôpital privé, pour y suivre d'autres traitements. Cela serait évidemment contre-productif.

L'histoire peu édifiante des hôpitaux publics bruxellois ressemble au enième acte de la bagarre politique qui oppose le PS et le MR

Jean-Luc Vanraes
C'est ce que je crains et déplore. Jusqu'à ce jour, mes collègues de l'Open VLD et moi-même nous sommes heurtés à un refus au sein de ce parlement de lancer un débat sur les tâches essentielles. Si ce débat n'a pas lieu et qu'IRIS est déclaré en faillite, la Région bruxelloise devra reprendre la structure et agir comme CPAS central pour l'ensemble des dix-neuf communes. Le groupe IRIS devra donc fonctionner de manière beaucoup plus ciblée que ce n'est le cas actuellement, en tenant compte des lacunes sur 'le marché des soins de santé'. Dans le même temps, IRIS devra exceller dans les domaines où ses hôpitaux publics ont déjà une avance. Bordet jouit déjà actuellement d'une réputation méritée dans le domaine du traitement du cancer ; il s'agit de renforcer cette plus-value.

En bref

L'Europe aux «Lectures citoyennes»

Le parlement bruxellois a présenté, fin octobre, la cinquième édition de ses «Lectures citoyennes». Pendant une semaine, plus d'un millier d'élèves et de professeurs d'une trentaine d'écoles de la capitale, des deux derniers cycles du secondaire, ont pu assister à la lecture scénarisée par Jean-Michel d'Hoop (Point Zéro) de la nouvelle de l'auteur belge Jean Jauniaux « Le Pavillon des douanes ». Elle était interprétée par l'actrice Circé Lethem, en français et en néerlandais, dans une traduction de Jan Mysjkin.

Le choix du «Pavillon des douanes» s'inscrivait dans le cadre du cinquantième anniversaire de la signature du Traité de Rome. Le thème du débat qui suivait chaque représentation portait sur l'Europe, sa construction et ses rouages institutionnels.

En organisant ces «Lectures citoyennes», le parlement bruxellois veut contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et susciter le débat au sein des écoles.
Les précédentes éditions avaient été consacrées à la guerre de Bosnie, les valeurs communes aux religions monothéistes, la participation de soldats marocains à la Seconde guerre mondiale et la montée d'un régime politique extrême.
L'organisation de cette cinquième lecture citoyenne, consacrée à l'Europe, a coïncidé avec l'accord des 27 pays de l'Union, aux petites heures du 19 octobre à Lisbonne, sur ce qui devrait devenir, après adoption parlementaire, le Traité de Lisbonne.

Au «Pavillon des douanes», entre Furnes et Dunkerque, officiait jadis un douanier. Dans ce poste frontière, désaffecté depuis l'abolition des frontières entre les Etats membres, le vieil

homme à la retraite évoque le passé avec son petit-fils. Le jeune homme est inquiet pour l'avenir de la construction européenne.

Les débats avec les jeunes furent particulièrement animés. Les élèves ont posé des questions essentielles auxquelles les représentants politiques – des députés bruxellois ainsi qu'une eurodéputée, ancienne secrétaire d'Etat bruxelloise – et le panel d'experts n'ont pas toujours trouvé de réponses exhaustives.

Plusieurs jeunes se sont montrés inquiets pour leur avenir en Europe. Quelques questions concernaient les programmes d'échanges européens, tels Erasmus, Copernic et Comenius. D'autres élèves se sont intéressés aux «véritables» barrières à l'entrée de la Turquie dans l'Union et aux étapes à franchir par les pays pour en devenir membres. Certains se sont interrogés sur la diversité des politiques en matière de mobilité (péages autoroutier et urbain, poids lourds sur les autoroutes, le dimanche, ...).

La crise politique belge s'est aussi retrouvée au centre des débats : les Etats issus de l'éclatement de la Belgique seraient-ils encore membres de l'Union ? L'effet boule de neige de la scission de la Belgique en Catalogne ou au Pays Basque ne rendrait-il pas l'Europe encore plus ingérable ?. Etc.

L'Europe a fêté ses noces d'or

La signature du Traité de Rome, en 1957, entre la Belgique, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, marqua l'amorce de la construction européenne, de la libre circulation des personnes et des biens.
A la suite d'élargissements successifs, l'Europe compte aujourd'hui 27 pays membres et reconnaît une vingtaine de langues officielles qu'elle traite sur pied d'égalité.
Plus de la moitié de notre législation nationale est aujourd'hui dérivée du droit communautaire, proposé par la Commission, basée à Bruxelles, et décidée par le Conseil et le parlement de l'UE, logé à Bruxelles et Strasbourg.

A l'heure actuelle, treize pays membres composent la zone euro ; ils ont adopté l'euro comme monnaie unique.
L'Europe intervient directement dans notre vie quotidienne. Elle impose, par exemple, des normes de qualité et de garantie à un grand nombre des nos produits de consommation courante et à nos appareils ménagers. Elle influence nos législations sociale (congés parentaux, etc), et environnementale. Elle légifère sur nos médicaments et nos transports. Elle contribue à la sauvegarde de notre patrimoine culturel et réduit les contraintes administratives du marché de l'emploi, ...

Onzième conférence des assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE)

Berlin, 22/23 octobre 2007

Septante-quatre Assemblées législations régionales participaient à la Conférence de Berlin. Les présidents des Assemblées ont adopté des positions clairement définies sur une série de dossiers brûlants.

Le fédéralisme financier
L'autonomie financière des Régions à pouvoir législatif leur garantit une grande liberté et leur permet d'assumer davantage de responsabilités. La distance se réduit entre le citoyen et les décideurs politiques ; la politique est plus proche des gens. Dès lors, la question centrale est de savoir quelle autorité exerce quelle politique. Qui est le plus en mesure de remplir une mission de service public ? Qui reçoit les moyens pour ce faire ?

Au sein du groupe de travail CALRE, les septante-quatre Assemblées ont clarifié quelques dimensions du fédéralisme financier. La répartition des moyens fédéraux doit être solidaire et transparente. Les Régions financièrement faibles doivent bénéficier d'un soutien accru.

Les Régions ont aussi une responsabilité dans les questions climatiques

L'Europe prend l'initiative de combattre le réchauffement climatique. Il est plus que temps que les Régions adoptent des mesures contraignantes au niveau de l'industrie, des ménages et du transport. Les émissions de CO_2 doivent diminuer de minimum 20% d'ici 2020. Afin d'endiguer l'émission de gaz à effet de serre, il faut encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie, mieux développer les transports en commun, stimuler l'innovation dans le domaine des techniques écologiquement responsables et protéger efficacement la superficie boisée.

La Charte de la démocratie régionale

La Charte de la démocratie régionale stipule qu'une Union européenne reposant sur les principes de la proximité et de la subsidiarité a besoin de structures démocratiques fortes aux niveaux local et régional.

De nombreux gouvernements nationaux ont cependant adopté une attitude critique vis-à-vis de la Charte. La CALRE les invite à abandonner leurs réserves éventuelles et à signer la Charte, telle que déposée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux auprès du Conseil de l'Europe.

De la place pour les Régions dans le Traité modificatif de Lisbonne

Le lien qui unissait autrefois six Etats membres est élargi à 27 Etats membres, ce qui permet de renforcer la participation et le droit d'initiative et constitue dès lors un atout pour la démocratie. Les membres de la CALRE accueillent favorablement cette évolution. Le Traité modificatif de Lisbonne reconnaît également l'autonomie des Régions et des Communautés. En outre, il attribue un rôle plus large aux parlements régionaux dans l'application du « principe de subsidiarité». Les décisions doivent être prises au niveau le plus efficace, celui qui est souvent le plus proche des gens, c'est-à-dire les Régions.
Chaque Etat membre européen doit veiller à informer et motiver les citoyens à propos de l'Europe, par l'entremise de ses autorités régionales et locales, qui sont à même de soumettre des résultats concrets et tangibles au citoyen.

La CALRE souscrit à l'ensemble de ces éléments du Traité modificatif de Lisbonne. Le Traité modificatif renforce la dimension régionale de la politique communautaire à travers le protocole de subsidiarité et la représentation proportionnelle. Les parlements régionaux et nationaux doivent prêter attention à un échange systématique d'expériences.

Le cadre financier de l'Union européenne pour l'année 2008

Pour la fin de l'année prochaine, la Commission européenne doit fournir un aperçu complet de la politique de dépenses de l'Union européenne. L'aspect financier est au moins aussi important que l'aspect institutionnel. La cohésion économique et sociale (article 2 du Traité) constitue l'objectif majeur de l'Union européenne. La politique de cohésion sociale doit réduire l'écart de développement entre les diverses Régions. Le budget communautaire de l'Union européenne sera réformé dans ce sens. L'élargissement de l'Union européenne entraîne de nombreux glissements budgétaires. La Conférence CALRE renvoie à cet égard à la résolution du 24 avril 2007 du Parlement européen. L'adhésion de deux nouveaux Etats membres nécessite ainsi un budget de 105 milliards d'euros.

Les élections européennes en 2009

La CALRE appelle ses Assemblées à ratifier le «Traité modificatif» avant les élections européennes de juillet 2009.

Visite d'une délégation mauritanienne

Le président Eric Tomas, Monsieur Jan Béghin, premier vice-président, Monsieur Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp et M. Mohamed Daïf, membres du Bureau, ont reçu jeudi 8 novembre une délégation de hauts dignitaires mauritaniens en visite à Bruxelles dans le cadre d'échanges avec les institutions européennes.

Emmenés par les présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat mauritaniens, les membres de la délégation de cette toute jeune démocratie, située entre le Sahara occidental, le Sénégal et le Mali ont marqué un vif intérêt pour les procédures parlementaires, notamment le contrôle du gouvernement.

Les échanges ont également porté sur les mécanismes de protection des minorités.
Au cours d'une poignante intervention, le président de l'Assemblée Nationale a rappelé les défis auxquels ce pays de 1.000.000 km² – 33 fois la Belgique – et comptant quelque trois millions d'habitants devait faire face :

- lutte contre l'extrême pauvreté – le pays est classé 153 sur 175 d'après le Human Development Index du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement);
- l'abolition de l'esclavage (la loi vient d'être votée);
- l'accès aux services de base comme l'eau potable (60% de la population n'y a pas accès);
- l'alphabétisation et plus largement le développement des structures d'éducation ;
- le développement économique d'un pays doté d'un réel potentiel : mines de fer, de phosphate, exploration de champs pétroliers y compris off-shore, développement de la pêche.

Le président du Sénat a clôturé les débats en soulignant que tous ces enjeux restent conditionnés à un défi majeur : l'unité nationale dans un pays où la cohabitation de plusieurs ethnies a été minée par quarante ans de dictature dont le pays émerge enfin.

Une délégation bruxelloise au Pays de Galles et en Ecosse

Une délégation du parlement bruxellois, emmenée par son président, Eric Tomas, s'est rendue successivement à l'Assemblée nationale du Pays de Galles et au Parlement écossais, les 1er, 2 et 4 octobre.

Lors de la visite au Parlement écossais, la délégation a visité Holyrood, le nouveau bâtiment du Parlement (voir photo ci-dessous), œuvre de l'architecte catalan Enrico Miralles.

Elle a aussi assisté à une séance plénière consacrée au «Question time», questions adressées au Premier Ministre, séance de débats où l'exécutif est mis sur la sellette par les parlementaires.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-joint dûment complété, à l'adresse suivante:

Parlement bruxellois – relations publiques • 1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12

Nom, prénom: .....

sollicite un abonnement aux «Echos du parlement bruxellois»

Rue: .....

..... N° .....

Code postal: ..... Localité: .....

Date: ..... Signature: .....

Paraît cinq à six fois par an – Editeur responsable: Eric Tomas, président – 1005 Bruxelles – Tél. 02 549 62 00 – Télécopie: 02 549 62 12 – www.parlbruparl.irisnet.be - Mise en page et impression: HAYEZ s.a. – 1080 Bruxelles – 02 413 02 00